



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 22 Novembre 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le vingt deux Novembre

à vingt heures

Convocation :

16 Novembre 2016

Affichage convocation :

16 Novembre 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de

M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. ROYER Mathieu.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 22 Novembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Instaure le sursis à statuer dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et opte pour le contenu modernisé du futur Plan Local d'Urbanisme ;
- Fixe à 124 le nombre de représentants du futur Conseil Communautaire et établit la répartition des sièges entre les 81 communes ;
- Modifie le taux de la taxe d'aménagement relative à l'implantation d'abris de jardin ;
- Fixe un nouveau tarif de location de la salle des fêtes ;
- Fixe le montant de la participation à la soirée Beaujolais ;
- Effectue deux virements de crédits ;
- Décide de ne pas modifier la redevance d'eau potable ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 22 Novembre 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le vingt deux Novembre

à vingt heures

Convocation :

16 Novembre 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence

de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

16 Novembre 2016

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. ROYER Mathieu.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Instauration d'un sursis à statuer – Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols)

Monsieur le Maire explique que pendant la période de révision du POS, il pourra être opposé un sursis à statuer aux demandes d'urbanisme effectuées afin de ne pas compromettre l'exécution du futur PLU ou la rendre plus onéreuse. Ce sursis à statuer consiste au report d'une décision concernant une demande d'urbanisme. Le sursis à statuer doit être motivé et ne peut excéder deux ans.

Monsieur le Maire précise que le sursis à statuer sera possible pendant toute la période de révision du POS et prendra fin dès que le PLU entrera en vigueur.

Après avis favorable de la commission pour le PLU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'utiliser si nécessaire le sursis à statuer dans les conditions fixées à l'article L111-8 du Code de l'Urbanisme pour les demandes d'autorisation concernant les constructions, ou installations susceptibles de compromettre le projet de révision du POS et sa transformation en PLU ou de rendre son exécution plus onéreuse ;
- Que Monsieur le Maire signera et motivera les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas ;
- De porter à la connaissance du public cette délibération par le biais d'un affichage en Mairie.

Droit d'option pour intégrer le contenu modernisé du P.L.U.

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle version du Code de l'Urbanisme est entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2016, celle-ci permet aux collectivités d'intégrer le contenu modernisé des PLU pour toutes les procédures d'élaboration ou révision générale initiées avant le 1^{er} Janvier 2016 et dont l'arrêt n'est pas encore intervenu. Les PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales et aux opérations d'aménagement complexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RECODIFIE l'ensemble des pièces du PLU conformément au décret du 28 Décembre 2015 ;
- OPTÉ pour la révision de son POS valant élaboration de son PLU en intégrant le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme afin d'appliquer les nouveaux articles R151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme.

Composition du Conseil Communautaire issu de la fusion : Nombre et répartition des délégués communautaires

Monsieur le Maire explique que suite à l'arrêté de Madame la Préfète en date du 26/04/2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes et les communautés de communes Seine Melda Côteaux, Seine Barse et Bouilly Mogne Aumont fusionneront en un seul et nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Il annonce que suite à cela, il convient de définir la composition du nouveau Conseil Communautaire. La répartition des sièges peut être fixée selon les règles de droit commun, qui permettrait la répartition de 136 sièges entre les 81 communes membres, ou selon les règles de l'accord local qui permettrait la création de 124 sièges pour les 81 communes. Monsieur le Maire présente la répartition des sièges entre les communes urbaines et rurales pour chacune des deux hypothèses.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre et la répartition des délégués communautaires.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

- FIXE à 124 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la communauté issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Troyes, des communautés de communes Seine Melda Côteaux, Seine Barse et Bouilly Mogne Aumont et de l'extension du périmètre aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis ;
- FIXE la répartition des 124 sièges entre les 81 communes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Madame la Préfète.

Abris de jardin – Exonération de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer en totalité ou en partie de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable construits sur la Commune.

Il rappelle le mode de calcul de la taxe d'aménagement et rappelle également que le taux actuel appliqué en cas de construction d'abris de jardin est de 5%. Ce taux est applicable pour l'ensemble des constructions réalisées sur la Commune.

De ce fait, il sollicite l'avis des conseillers municipaux quant à la révision éventuelle de ce taux de taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- INSTITUE une taxe d'aménagement au taux de 1% pour l'ensemble des abris de jardin soumis à déclaration et construits sur la Commune.

Location de la salle des fêtes – Instauration d'un nouveau tarif

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de mettre en place un nouveau tarif entrant en compte dans la location de la salle des fêtes. En effet, Monsieur le Maire expose qu'à plusieurs reprises il a constaté que certains points du règlement n'étaient pas respectés par les locataires, engendrant des gênes pour les propriétés voisines notamment. Il explique que ce non respect ne peut pas être sanctionné par l'encaissement de la caution au vu de la disproportion qui existe entre la gêne occasionnée et l'encaissement d'une caution de 1 200 €.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un nouveau système afin de lutter contre cela. Il propose de réclamer aux locataires un chèque supplémentaire lors de la réservation. Ce chèque serait encaissé par la Commune en cas de non respect du règlement. Monsieur le Maire recueille les propositions de chacun quant au montant de ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DIT qu'un chèque de 500 € sera demandé lors de la réservation ;
- DIT que ce chèque sera encaissé en cas de non respect du règlement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement de la salle des fêtes en ce sens.

Tarif pour la participation à la soirée Beaujolais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une soirée « Beaujolais » sera organisée le Vendredi 25 Novembre 2016. Il explique qu'il convient de fixer le tarif applicable à la participation à cette soirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE le tarif d'inscription à la soirée Beaujolais à 7.50 € par adulte (à partir de 18 ans) ;
- PRECISE que ces recettes seront encaissées grâce à la régie des animations diverses créée le 27 Janvier 2015.

Décision modificative du Budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des virements de crédits doivent être effectués, les virements suivants sont proposés :

- 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique : - 2 420 €
- 651 – Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels, ... : + 2 420 €

- 615228 – Entretien et réparations autres bâtiments : - 8 300 €
- 6411 – Personnel titulaire : + 1 000 €
- 6413 – Personnel non titulaire : + 500 €
- 6451 – Cotisations à l'URSSAF : + 4 800 €
- 6453 – Cotisations aux caisses de retraite : + 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ces virements de crédits

Etude de la révision de la redevance d'eau potable

Monsieur le Maire explique que chaque année, le Conseil Municipal peut réviser le montant de la redevance d'eau potable versée par les abonnés. Il rappelle que ce montant avait été revu à la hausse en 2014. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à une éventuelle nouvelle hausse de cette redevance.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier le montant de la redevance d'eau potable qui avait été fixée comme suit :

- montant de la part communale de 0.4067 €/m³.

Questions diverses :

Viabilisation d'un chemin rural :

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil Municipal en date du 06/09/2016 quant à la viabilisation d'un chemin rural. Il rappelle que des devis devaient être demandés pour la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LUDOT, conseiller municipal et propriétaire de la parcelle située à côté de ce chemin. Monsieur LUDOT explique qu'au vu des devis présentés, la viabilisation ne sera pas envisagée pour le moment.

Travaux de l'Eglise :

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération archéologique a été réalisée en avril 2016 aux abords de l'église afin de savoir si des vestiges étaient présents. Cette opération était nécessaire pour pouvoir commencer les travaux de terrassement programmés depuis 2014. Le rapport de cette opération archéologique devait être adressé à la Mairie sous un délai d'un mois à compter de la date de réception des travaux (fin avril 2016). Après de nombreuses relances de la part de la Mairie, celui-ci vient seulement de lui être adressée. Il s'avère que des fouilles archéologiques doivent être prescrites avant de pouvoir lancer les travaux, ces fouilles sont obligatoires au vu des 17 sépultures retrouvées aux abords de l'église. Monsieur le Maire explique qu'un contact a été pris avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin de connaître le montant approximatif d'une telle réalisation. Le coût de ces fouilles pourrait dépasser les 100 000 €. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la réalisation de fouilles archéologiques préventives et souhaite savoir si de légères tranchées pourraient être effectuées afin d'assainir un minimum l'emprise de l'édifice.

Entretien avec le SLA (Service Local d'Aménagement) :

Monsieur le Maire explique qu'il a eu rendez-vous, accompagné de son adjoint Monsieur ROGER Sylvain, avec le SLA dans le but de réfléchir aux diverses installations envisagées sur la Commune.

1. Un abri bus sera implanté au niveau de la Rue des Grèves, du côté du transformateur. Après consultation des services compétents, il n'y a pas de distance réglementaire à respecter entre l'abri bus et le transformateur ;
2. Le SLA est consulté pour un éventuel marquage au sol (ilôt) dans le virage en direction de la Rue des Grèves (au croisement des rues Saint Loup / Pâtures de Montceau et Grèves). Il n'est pas favorable à un tel marquage au motif que l'endroit n'est pas accidentogène ;

3. Une haie de végétaux sera mise en place dans le virage de la Rue des Ormées (en venant de Verrières) afin d'empêcher la projection de boue sur les clôtures des propriétés bordant la route ;
4. Une signalisation verticale sera installée au niveau du premier virage en allant à Ruvigny (seul virage qui n'est pas matérialisé à ce jour sur cette portion de RD).

Suite à cela, certains conseillers municipaux font part de travaux de réfection de voirie à effectuer, notamment à Rouillerot et au niveau de la Rue des Grèves. Monsieur le Maire prend note de ces remarques et informe également que le panneau manquant annonçant la sortie de Rouillerot sera demandé prochainement à l'agent du Conseil Départemental en charge de cette affaire.

Eclairage public :

Monsieur le Maire expose le manque d'éclairage public au croisement de la Rue Saint Loup et de la Rue de la Basse Commune. De plus, un point lumineux pourrait être ajouté au niveau de la Rue Saint Loup. Monsieur le Maire explique que des devis vont être demandés au SDEA pour l'ajout de points lumineux à ces endroits.

Travaux d'étanchéité :

Monsieur le Maire annonce que des travaux d'étanchéité vont être effectués à la Mairie. Il s'avère notamment qu'une partie de la zinguerie doit être revue au dessus de la salle du Conseil Municipal. Le coût de ces travaux s'élève à environ 1 400 €.

Madame ROGER Laureen, Conseillère municipale, fait part d'un problème d'étanchéité au local des pompiers.

Journées du Patrimoine :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux conseillers municipaux qui ont apporté leur aide lors de l'organisation de la visite guidée de l'église, dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2016. Il annonce que 105 personnes ont participé aux visites réalisées par les trois jeunes de la Commune.

Prochaines manifestations :

Monsieur le Maire annonce dans le détail, les différentes manifestations qui auront lieu prochainement sur la Commune :

25/11/2016 : Soirée Beaujolais

26/11/2016 : Achat des jouets pour le Noël des enfants

16/12/2016 : 2^{ème} réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PLU

17/12/2016 : Distribution du colis des aînés avec cette année l'organisation d'une réception afin que les aînés puissent rencontrer l'ensemble de l'équipe municipale

18/12/2016 : Noël des enfants de la Commune

05/01/2017 : Cérémonie des Vœux du Maire

29/01/2017 : Repas des aînés

09/04/2017 : Vide-greniers de la Commune

23/04/2017 et 07/05/2017 : Elections présidentielles

11/06/2017 et 18/06/2017 : Elections législatives

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de programmer une réunion du Conseil Municipal entre le 1^{er} et le 31 Décembre 2016, au vu de certaines décisions qui ne peuvent être prises qu'à cette période. La prochaine réunion est fixée au Mardi 20 Décembre 2016 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.